

Ci-dessous,
*les 4 feuilles à imprimer pour le dossier anesthésiste et à remplir
*Ainsi que la feuille de confiance

NE PAS FAIRE LE BILAN SANGUIN PRESCRIT PAR L'ANESTHESISTE
(Si il vous en est prescrit un lors de son RDV)

Comme convenu avec le service d'anesthésie, c'est votre obstétricien (moi en l'occurrence)
qui vous donnerait l'ordonnance pour ce bilan « pré-opératoire »,
lors de votre visite du 8e mois.
Ce bilan sera récupéré et interprété par mes soins et sera valable jusqu'à votre
accouchement.
Si il est fait trop tôt, il sera à refaire.

Il est possible que l'anesthésiste ne prenne pas tous ces documents. Gardez-les !
Ils seront pris par la secrétaire de la maternité lors de votre RDV du 9^e mois.